

40 RUE JEAN JACQUES
ROUSSEAU

21000 DIJON

DESCRIPTIF DES TRAVAUX



GENERALITES..... 1

PARTIES COMMUNES..... 2

PARTIES PRIVATIVES.....3

CUISINE EQUIPEE Option.....4

DESCRIPTIF TRAVAUX GÉNÉRAL

Le présent descriptif concerne le projet de restauration parties communes et privatives d'un ensemble immobilier avec changement d'affectation d'un local au rdc et réaménagement de 10 logements d'habitation au 40 rue Jean Jacques Rousseau DIJON (21000).

Dossier de DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Dans le cas où le constat de risque d'exposition au plomb des parties privatives et communes, prévu aux articles L.1334-5, L. 1334-6 et L. 1334-8 du code de la santé publique mentionnerait au moins une unité de diagnostic de classe 3, il sera effectué des travaux appropriés pour contenir l'exposition au plomb. Une attestation de traitement sera fournie après travaux.

Dans le cas où le constat prévu à l'article L.1334-13 du code de la santé publique mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante serait positif, les matériaux correspondants seront purgés et évacués par un entrepreneur spécialisé et agréé.

Une attestation de traitement sera fournie après travaux conformément à la réglementation.

Dans le cas où le constat relatif à la présence de termites et autres insectes xylophages dans le bâtiment, prévu à l'article L133-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation serait positif, tous les éléments en bois prévus conservés seront sondés afin de détecter les zones infectées. Ces zones recevront les traitements appropriés ou seront remplacées.

Une attestation de traitement sera fournie après travaux conformément à la réglementation.

Les références, marques et techniques citées dans le présent descriptif **sont données à titre indicatif** afin de fixer l'objectif de qualité à obtenir. Sauf mention particulière, il pourra leur être substitué toutes dispositions différentes aux choix de l'architecte ou du maître d'oeuvre, sous condition expresse que celles-ci respectent le niveau de qualité défini dans le présent document ou soient supérieures.

Seront notamment admises de plein droit, toutes modifications de l'agencement intérieur ou extérieur des locaux (tels que déplacement de gaine technique, soffite ou faux plafond...) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter ou de parfaire l'effet architectural de l'immeuble.

Les entreprises retenues devront, à minima, se conformer, respecter et mettre en application toutes les stipulations des pièces suivantes :

- Plans de l'Architecte ;
- C.C.T.P. (Cahier des Clauses Techniques Particulières) ;
- R.I.C.T (Rapport Initial du Bureau de Contrôle) ;
- P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé).

L'ensemble desdites pièces étant rédigé par l'Architecte, le Bureau de Contrôle et le Coordonnateur SPS de l'opération.

Les entreprises devront également se conformer aux attendus du permis de construire émanant des services instructeurs y compris, le cas échéant :

- Architecte des Bâtiments de France & Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Service d'urbanisme de la ville DIJON ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la cote d'or (21) ;
- Service d'Accessibilité Handicapé.

DESCRIPTIF TRAVAUX PARTIES COMMUNES

PARTIES COMMUNES : EXTÉRIEURS

INSTALLATION CHANTIER :

Fermeture du chantier vis-à-vis des tiers et mitoyens, aménagements des différentes zones de stockage et de cantonnements, alimentations provisoires en fluides.

- Mise en place des installations de cantonnement, équipements d'hygiène et signalétiques dans le local commercial situé au rdc;
- Mise en place des protections de sécurité du chantier suivant avancement ;

Evacuation des encombrants, gestion des déchets ou valorisation en filières agréées.

Traitement des éléments de la construction (second œuvre) contenant des revêtements au plomb et devant être déposés si besoin dans le cadre des travaux de restauration, gestion des déchets en filières agréées.

ECHAFAUDAGE EXTERIEUR :

- Mise en place des échafaudages en façades conformément à la réglementation en vigueur ;
- Démontage et remontage suivant avancement et les besoins du chantier ;
- Protection des ouvrages et des tiers.

DEPOSE D'ELEMENTS :

- Dépose des enduits existants des facades arriere afin de restituer leurs aspect d'origine ;
- Dépose et évacuation des châssis en toiture pour remplacement conforme à la réglementation du PSMV et au permis de construire ;
- Dépose soignée des anciennes menuiseries non conservées sur les façades ;
- Dépose soignée des installations électriques, sanitaires, chauffages, climatisation et conduits parties communes et privatives ;
- Dépose des revêtements de sols et muraux ;
- Évacuation et mise en décharge contrôlée de l'ensemble des gravats.

LE TRAITEMENT DES FACADES :

- Des essais seront effectués et présentés pour approbation avant le commencement des travaux de façades à l'Architecte des Bâtiments de France.

Les façades seront restaurées : *Nota : Les teintes et l'aspect de finition seront soumis à l'accord de l'architecte des bâtiments de France.*

- Restauration de l'ensemble des façades des deux bâtiments;
- Piquage ponctuel des enduits non adhérents et ou dégradés ;
- Réalisation d'enduits, à la chaux au droit des enduits non adhérents et ou dégradés ainsi que les encadrements de bais appuis compris ;
- Application d'une patine ou d'un badigeon d'harmonisation ;
- L'ensemble des moulures, corniches, volets, gardes corps et autres décors sera restauré ou remplacé si nécessaire suivant les prescriptions du Permis de Construire et avis ABF.

LES TOITURES :

- Révision de la charpente existante : traitement des bois, notamment contre les insectes xylophages et remplacement des pièces de charpente suivant nécessité (poutres, solives) ;
- Révision de l'ensemble de la couverture existante en tuiles plates ton rouge vieilli conservées ou remplacées en cas de nécessité et révision des arêtières ;
- L'ensemble des solins sera entièrement piqueté si nécessaire et refait au mortier de chaux grasse ;
- Vérification et remplacement si nécessaire de l'ensemble des ouvrages accessoires de toiture (gouttières, noues, chéneaux, crapaudines, solins,) ;
- Les châssis de toit seront remplacés suivant le permis de construire par des modèles conformes à la réglementation en vigueur de type Velux patrimoine ou similaire avec occultant dans les chambres et commande manuelle ;
- Création d'un désenfumage par châssis de type Velux ou similaire avec effet verrière patrimoine pour répondre à la réglementation incendie ;
- Création de conduits de ventilation métallique galvanisés ou aluminium dans les gaines techniques des logements. Ils seront reliés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique contrôlée des bâtiments ;
- Les souches de cheminées seront révisées en maçonnerie et rejointoyées suivant les plans du Permis de construire pour une utilisation de gaine technique ;
- Création d'une lucarne en bois avec tuiles plate et sa mise en peinture suivant avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

LES MENUISERIES EXTERIEURES :

- Les menuiseries extérieures seront remplacées à l'identique sur l'ensemble des façades de l'immeuble par des menuiseries bois équipées de double vitrage isolant 4/8/4 assurant les isolements acoustiques et thermiques

réglementaires avec mise en peinture suivant avis et modèle validé par l'Architecte des Bâtiments de France ;

- Création d'une menuiserie extérieure en double vitrage dans le passage cochet situé à droite de la façade sur rue en rdc.
- L'entrée est habillée de chaque côté avec des cimaises moulurées en bois peint avec intégration de boîtes aux lettres.
- Pas de volet intérieurs

CRÉATION TERRASSES EXTERIEURES au 1 ETAGE

- Création d'un plancher bois sur lambourdes ou plots avec complexe d'étanchéité et mise en place de lame en composite premium co-extrudé de couleur gris L300X 15cmX Ep 21 sur l'ensemble des terrasses ;
- Mise en place de brise vue en lame composite de 1,5 ml sur 1,80 h de couleur gris anthracite entre les deux terrasses ;
- Création de point d'eau extérieur avec robinet pour chaque terrasse ;
- Installation d'un éclairage en appliques ou encastrés de type hublot étanche avec détecteur pour chaque terrasse ;
- Mise en place de jardinières bois en pin traité L.120cm X l.40X h.45,5 cm sur la longueur (3 Bacs X2) avec sa terre végétale et végétaux appropriés.

SERRURERIE FERRONNERIE :

- Vérification des scellements des ouvrages existants et remplacement si nécessaire (lisses, rampes et gardes corps, grilles, volets,...) suivant les prescriptions et arrêté du permis de construire ;
- Restauration ou complément si nécessaire de l'ensemble de la serrurerie conformément au permis de construire avec mise en peinture, couleur au choix de l'Architecte des Bâtiments de France.

- Création d'un garde-corps en fer sur les terrasses en 1^{er} étage de l'immeuble suivant modèle validé par l'Architecte des Batiments de France.

ALIMENTATION GENERALE ET SERVICES GENERAUX :

- Liaison coffret / colonne en câble de section appropriée suivant ERDF ;
- Fourniture et pose d'un jeu d'orgue suivant spécifications ERDF ;
- Fourniture et pose de colonnes montantes ;
- Les réseaux d'alimentations des communs seront encastrés ou sous goulottes médium peintes, ceux des parties privatives seront encastrés ;
- Mise à la terre par piquet en cave donnant la résistance règlementaire ;
- Câblage pour réseau téléphonie depuis alvéole FT jusqu'à chaque TRI des logements ainsi pré-câblage fibre optique ;
- Antenne TV pour télévision numérique terrestre (TNT), préparation à la fibre optique en attente de raccordement ;
- Branchement sur réseau public ENEDIS : mise en place de compteurs individuels type LINKI;
- Mise en place de compteurs individuels dans les placards techniques implantés à cet effet ;
- Mise en place de plaques interphones de rue encastrées.

Les réseaux des Services Publics ou concédés : eau / électricité / câble / assainissement seront mis en attente au droit de chacune des parties privatives.

L'arrivée et le contrôle de ces réseaux seront localisés suivant les besoins des Services Publics ou concédés.

LOCAL POUBELLE :

- Traitement des murs et sous-faces ;
- Réfection des enduits et mise en peintures ;
- Installation d'un éclairage en appliques ou encastrés de type hublot étanche avec détecteur ;
- Mise en place d'un carrelage collé en grès cérame 20X20 antidérapant au sol ;
- Mise en place d'un robinet de puisage avec siphon d'évacuation ;
- Mise en place de carrelage faïence 20X20 sur 4 murs sur une hauteur de 1,8 ml ;
- Porte en bois à ame pleine avec serrure et Cylindre européen type 7101 VIP des Ets VACHETTE ou techniquement équivalent

LOCAL VELO : (suivant avis architectural et accord de l'Architecte des Batiments de France)

- Mise en place d'une structure bois avec sa charpente et d'un bardage bois suivant le permis de construire et les prescriptions de l'Architecte des Batiments de France;
- Toiture en zinc avec sa descente d'eau
- Mise en place d'un mur de clôture à créer en parpaing creux avec enduit hydraulique sur les deux faces sur une hauteur de 2 mètres avec portillon en bois avec serrure et Cylindre européen type 7101 VIP des Ets VACHETTE ou techniquement équivalent

SIGNALETIQUE :

- Numérotation des appartements sur chaque porte palière par chiffres sur plaque en aluminium ou bois de 30 mm ou similaire ;

SOUS/SOL :

- Débarassage des encombrants ;
- Mise en place d'un éclairage en appliques ou encastrés de type hublot étanche avec détecteur ;
- Mise en place d'une nouvelle porte avec serrure si besoin suivant l'état de fonctionnement ;
- Aucun autre travaux n'est prévu dans le s/sol ;

PARTIES COMMUNES : INTÉRIEURES

SÉCURITÉ DES ACCÈS :

La sécurité des accès sera privilégiée et préservera l'accueil et la tranquillité des lieux :

- Entrée équipée d'un contrôle d'accès de type vidéophone sur rue avec plaque à défilement noir et blanc nominal et micro incorporé comprenant le contacteur à badge VIGIK avec gâche électrique (type SFERA de chez BTICINO ou similaire) ;
- Portes palières à âme pleine en bois CF 1/2 conforme à la réglementation thermique et acoustique avec moulures en bois rapportées côté circulation commune avec serrure de sûreté anti-effraction, judas optique, butée de porte et seuil en bois à la suisse ;
- Cylindre européen type 7101 VIP des Ets VACHETTE ou techniquement équivalent, en combinaison suivant organigramme avec poignée de marque BEZAULT type Opéra ou techniquement équivalent ;
- Serrure de sûreté encastrée A2P 2 étoiles, fermeture 3 points latéraux, anti-dégondage avec joint isophonique 3 cotés ;
- Sonnerie des portes palières par carillon commandée par bouton poussoir.

PLATRERIE- DOUBLAGE -FAUX PLAFOND-ISOLATION THERMIQUE :

Le confort acoustique et thermique : sera assuré par le traitement des planchers, plafonds et des menuiseries extérieures selon préconisations du bureau de contrôle et suivant accord de l'Architecte des Bâtiments de France :

- Selon la nature des planchers ou plafonds, il sera mis en place un matelas de

laine de verre ou de roche haute densité et une isolation des planchers ;

- Dans les cas de plafonds avec des décors apparents, parquets à conserver, la qualité architecturale de ces éléments primera et ils ne seront donc pas doublés pour des raisons architecturales.

Plâtrerie et isolation :

- L'isolation des toitures par matelas de laine de verre ou de roche de 2X100 mn avec pare vapeur présentant une résistance thermique totale R supérieur ou égale à 4 (M2.K/W) pour les plafonds rampants par plaques de plâtre de 13mm ou 18mm sur rail métallique sous les toitures suivant préconisations du bureau de contrôle ;
- Calfeutrement des menuiseries extérieures par joints iso-phoniques ;
- Doublage des murs intérieurs mitoyens par plaques de plâtre de 18mm sur rail métallique, mise en place de laine minérale de 100 mm ou de laine de chanvre et mise en place d'enduit à la chaux suivant préconisation du bureau de contrôle et suivant l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- Dans le cas de décors apparents sur les murs intérieurs, la qualité architecturale de ces éléments primera et ils ne seront donc pas doublés pour des raisons architecturales ;
- Les cloisons séparatives entre parties communes et logements seront de type Placostyl SAD 180 avec mise en place d'un isolant thermique suivant les préconisations du bureau de contrôle.

CAGE D'ESCALIER :

- Nettoyage et remise en état des sols existants ;
- Restauration de l'escalier d'origine avec marches et contremarches ainsi que

de ses mains courantes suivant validation de l'Architecte des Bâtiment de France ;

- Traitement des sous-faces d'escaliers et menuiseries intérieures ;
- Traitement des murs et plafonds avec mise en peinture mate, couche d'impression et 2 couches de peinture minérale acrylique ;
- Traitement des parties en bois, brossage, ponçage, couche d'impression et 2 couches de peinture glycérophtalique ou d'un vernis vitrificateur à deux couches croisées ;
- Éclairage de la cage d'escaliers par appliques, commandées par minuterie ou par détecteurs de présence temporisés ;
- Remise aux normes ou créations des placards technique CF en carreaux de plâtre avec porte en medium CF ½ suivant préconisations du bureau de contrôle, ouvrant à la française sur charnières invisibles à rappel, fermeture par batteuses ERDF à peindre ;
- Mise en place de boîtes aux lettres dans les parties communes conformes aux normes PTT en acier laqué ton à définir avec l'Architecte des Bâtiments de France (type CIDINTER de chez DECAYEUX ou similaire) ;

NETTOYAGE :

- Nettoyage général préalablement aux opérations de livraison pour toutes les parties communes intérieures et extérieures.

DESCRIPTIF TRAVAUX PARTIES PRIVATIVES

LOGEMENTS INTÉRIEURS

Sont inclus dans les travaux des communs l'ensemble des prestations décrites aux précédents chapitres y compris la porte d'entrée de chaque logement.

Les aménagements privatifs sont constitués de :

MURS, CLOISONS ET PLAFONDS : (Suivant accord de l'Architecte des Bâtiment de France)

- Les murs seront soit enduits, soit doublés par plaques de plâtre classique ou hydrofuge (pièces humides) avec mise en place d'une étanchéité SPEC (pièces humides) et les cloisonnements intérieurs anciens maintenus seront restaurés si leur état le permet. Une isolation sera mise en place en laine de roche ou chanvre suivant possibilité ;
- Les murs et cloisons des pièces sèches recevront une préparation permettant la réalisation d'une peinture murale mate, couche d'impression et 2 couches de peinture acrylique mate ;
- Les murs et cloisons des pièces humides recevront une préparation permettant la réalisation d'une peinture murale satinée, couche d'impression et 2 couches de peinture acrylique satinée ;
- Les plafonds neufs des pièces humides redistribuées seront en plaque de plâtre et laine de roche 100 mm et recevront une peinture mate pour les pièces sèches et satinée pour les pièces humides avec mise en impression et 2 couches de peinture Glycéro mat.

CARRELAGE- FAIENCES MURALES- PLINTHES :

- Mise en place d'une chape de remise à niveau type VERMASPHA de chez EFISOL ou calage de panneaux bois aggro CTBH de 19 ou 22mm rainurées bouvetées si nécessaire.

Carrelages neuf des cuisines, salles d'eau et WC :

- Ragraéage à 2 couches et pose de natte SCHULTER KERDI + Isolant ou Ditra 25 ou similaire suivant nécessité ;
- Pose droite à la colle de grès émaillé 20X20 type « Carreaux ciment » U3P3E3C2 (cuisines, WC) et plinthes assorties, couleur au choix de de la maîtrise d'oeuvre.
- Plinthe des sols carrelés en grès émaillé H 06 cmX20 cmXEp 8,2mm

Faïences des salles d'eau :

- Ragraéage à 2 couches et pose de natte SCHULTER KERDI + Isolant ou Ditra 25 ou similaire suivant nécessité ;
- Pose droite à la colle de grès émaillé 30X60 type « Marbre carrare » PEI 5/5 R9. Couleur au choix de la maîtrise d'oeuvre (blanc ou noir) sur l'ensemble des 3 murs et toutes hauteurs et adossement du meuble vasque

PARQUETS ET PLINTHES :

- Réparation des supports : ragraéage à 2 couches sur primaire spécial support bois, sous couche résiliente pour l'ensemble des pièces sèche si nécessaire ;
- Parquet point de hongrie stratifié EPAI 8mn 2 chanfreins sur sous couche résiliente dans les pièces principales (entrée, séjour) ;
- Parquet stratifié suivant choix maîtrise d'oeuvre EPAI 8mm lames XL pose à l'anglaise pour les autres pièces avec sous couche résiliente ;
- Les parquets anciens conservés seront réparés, poncés et vernis suivant leur état de conservation et prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France telles qu'indiquées dans le permis de construire ;

- Plinthes medium HT14 CM / EPAI 16mm finition moulurés ou droite, couleur à peindre au choix de l'Architecte sur l'ensemble des pièces sèches.
- Pas de plinthe en pied de faïence

LES MENUISERIES INTERIEURES, PLACARDS, ESCALIERS :

- Portes intérieures gamme traditionnelle huisserie sapin brut alvéolaire , traverse droite 3 panneaux sur chambranles à peindre ou similaire avec quincaillerie de type « Bouton Porcelaine » ou gamme Bezault Jazz en acier brossé ;
- Béquillage double sur rosace sur cylindre, condamnation et dé-condamnation pour salle d'eau et wc ;
- Fourniture et pose de butoirs de portes en aluminium anodisé, caoutchouc noir ou blanc (concerne toutes les portes des logements et parties communes) ;
- Barres de seuil et baguettes assorties en aluminium ou bois ;
- Fourniture et mise en place de portes coulissantes type KAZED ou porte en médium défoncées ouvrant à la française, à peindre avec charnière invisible et sols intérieurs
- des placards en médium. Placards en panneaux de particules de 19 mm épaisseur mélaminés 1/2 penderie - 1 étagère toute hauteur, demi-étagère avec plinthes et baguettes assorties ;
- Travaux préparatoires, impression et application de 2 couches de peinture glycérophtalique : portes bois, plinthes, tablettes, escalier et tout support bois.

ELECTRICITE – CHAUFFAGE :

- L'ensemble de l'installation électrique sera conforme aux normes AFNOR NF

C 15.100 et aux recommandations PROMOTELEC ;

- Pré-câblage à la fibre optique liaison câble coaxial ;
- L'installation électrique comprenant les tableaux de commandes, d'abonnés et de protections réglementaires avec liaisons équipotentiellles ;
- Appareillage encastré de chez SCHNEIDER série ODACE ou équivalent ;
- Installation d'un combiné vidéophone couleur de marque BTICINO ou similaire dans chaque appartement ;
- Panneaux électriques à fluide Thermoactif économe nouvelle génération de marque ACOVA série « Atoll » ou équivalent suivant proposition du Promoteur / Restaurateur, avec thermostat centralisé ;
- Chaque logement disposera d'un détecteur de fumée normalisé muni du marquage CE et conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604, le placement est fonction du type de logement.

PLOMBERIE – SANITAIRE – VMC :

- Alimentations et évacuations neuves en cuivre ou PER qui seront encastrées sous caissons et goulottes médium dans les parties communes avec robinet d'arrêt ¼ de tour pour coupure du logement dans la gaine technique ;
- Chutes EU et EV seront en PVC de section appropriées dans les cloisons creuses et vide techniques et seront ventilées en partie haute par des sorties en toiture ou cheminée. Mise en peinture des tuyauteries apparentes par laque Glycéro satinée ;
- Receveur de douche en polyuréthane extra plat, texture haute définition de chez DOMAO. Résistant à l'hydrolyse, 0% polyester orthophalique et résistant au choc thermique et impacts de couleur blanche ou ardoise suivant choix de l'architecte avec grille inox .
- Parois de douche pivotante ou fixe en verre sécurit de type Equi 2M de chez ROTTI Alux ou équivalent avec poignée métallique, dimension selon typologie ;

- Robinetterie chromée de marque DELABIE de type mitigeur temporisé Tempposoft mix 2 ou équivalent ainsi que de chez PORCHER de type OLYOS ou équivalent.
- Meuble en panneau de particules de 16mm, portes tiroirs en panneau MDF blanc brillant ou mate de chez PORCHER type ULYSSE avec vasque en gré fin, posé sur 4 pieds, 2 tiroirs à fermeture douce avec ralentisseur ou équivalent.
- Cuvette WC suspendue sur bati support GROHE de type ULYSSE de chez PORCHER ou similaire à double débit 3 et 6 litres avec mécanisme ultra silencieux. Abattant double blanc bois plastifié blanc de chez ALLIBERT ou similaire ;
- Miroir toute largeur de plan du lavabo équipée de 2 lampes BT 20w ou bandeau lumineux 6 W à LED protection IP 44 ;
- Eau chaude sanitaire : produite par des ballons individuels extra-plat nouvelle génération dont les capacités seront comprises entre 40 et 120 litres suivant le type de logement de marque ATLANTIC type LINEO connecté ou équivalent ;
- Canalisation et arrivées d'eau en attente pour lave-linge suivant implantation dans tous les logements ;
- VMC Hygrorèglable A ou B avec bouche d'extraction de type ALDES Design alimentation par groupe électrique collectif avec voyant d'alarme rapporté dans placard technique. Grilles d'entrée d'air installées sur les menuiseries extérieures suivant validation des Architectes des Bâtiment de France et préconisations du bureau de contrôle ;
- Détecteur de fumée ;
- Nettoyage de l'ensemble des ouvrages avant opérations de livraison.

HORS CONTRAT DE RESTAURATION IMMOBILIERE (CRI)*

- *** OPTION CUISINE : 5.950 € TTC**

OUI / NON

Cuisine équipée avec électroménager SMEG ou équivalent, implantation suivant plan fourni

par le Promoteur / Restaurateur L.Maxi 240 cm:

- Meubles bas et haut suivant disposition et plan d'implantation proposés par le promoteur / restaurateur de chez HÄCKER KÜCHEN;
- Portes de placards hauts et bas postformé, finition Brillant ou mate, 3 coloris au choix suivant plan et gammes proposée par le promoteur / restaurateur ;
- Plan de travail en stratifié avec retour de chant, coloris au choix suivant 3 gammes proposée par le promoteur / restaurateur;
- Poignées de porte acier au choix suivant 3 gammes proposées par promoteur /Restaurateur;
- Évier résine, coloris au choix suivant gamme proposée par Promoteur / restaurateur , encastré dans le plan de travail ;
- Robinetterie mitigeur Eurosmart de la marque Grohé ou équivalent ;
- Four de marque SMEG ou équivalent ;
- Hotte à charbon de marque SMEG ou équivalent ;
- Plaque vitrocéramique de marque SMEG ou équivalent, 2 ou 3 zones de cuisson ;